

Légation de Suisse
en France
N^o 1/03
Légation de Suisse
N^o 1/03
Légation de Suisse
N^o 1/03

Paris, (8^e Arr^t) le 19 Janvier 1903

15^{bis} rue de Marignan
MINISTÈRE POLIT. DEPART.
21 JAN 1903
N^o 18. VIII

PRIÈRE DE RAPPELER
LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Monsieur le Président,

En me référant à mon rapport
du 31 décembre 1902, N^o 52 sur un entretien avec
l'ambassadeur d'Autriche Hongrie relativement
à la Maisonie, j'ai l'honneur de vous faire
savoir que le Comte Walkenstein n'a pas encore
reçu de Vienne d'indications précises
sur la ligne de conduite arrêtée entre les
Cabinets de Vienne et de St. Petersbourg pour
tenir l'assurance une certaine pacification de
la Turquie d'Europe. Il semble que ce retard est
dû au fait que le comte Lambsdorf a dû d'abord

Le Département Politique Général
Berne.



en référer au Czar, au milieu des fêtes de
jour de l'An russe, après quoi les deux
ambassadeurs de Russie et d'Autriche
à Constantinople ont été invités à formuler
des observations. C'est seulement après qu'il
en aura été tenu compte que les propo-
sitions austro-russes seront notifiées aux
puissances en vue d'une action commune
sur le Sultan et sur la Porte. D'autre part
le directeur politique au Ministère des Affaires
Étrangères à Vienne a été récemment à
Paris et a conféré pendant plusieurs jours
avec M. Frumba, Conseiller de l'Ambassade
d'Autriche en France, qui part demain pour
rejoindre le poste de Belgrade, où il vient d'être
nommé Ministre. M. Frumba, qui a dû
se mettre minutieusement au courant du
théâtre sur lequel il va être appelé à agir,
a passé chez moi une partie de l'après-midi
à lui faire son rapport.

Il me dit, que, sous réserve de modifications de détails, le désir commun de l'Autriche et de la Russie serait d'assurer à la Macédoine une moins mauvaise administration et obtenir de la Turquie :

1° une autonomie financière afin d'employer dans le pays le produit des impôts qui ne sont pas donnés en gage aux créanciers de la Turquie.

2° Une police convenable,

3° L'envoi de fonctionnaires offrant des garanties d'honnêteté pour l'administration et pour la justice, c'est là le point le plus difficile, car la question est de savoir si les fonctionnaires existent.

M. Jumba a ajouté qu'il n'y avait rien à risquer de la part de la Serbie qui n'a ni armée sérieuse, ni finances, ni gouvernement capable, et qui ne bougera pas.

D'autre part, il faut absolument obtenir de la Turquie un effort sérieux.

parce qu'en Bulgarie il est à craindre que le Gouvernement soit impuissant à empêcher au printemps une action par des corps-francs en Macédoine.

Il est vrai que les Comités bulgares sont sans argent. Il est vrai qu'une pression énorme a été exercée par la Russie sur le Gouvernement bulgare pour l'obliger à se tenir tranquille; mais les événements peuvent être tels que, si la Turquie ne prend pas des mesures suffisantes, le Gouvernement bulgare, même à le supposer de bonne foi, ne pourra pas s'abstenir de des actes de complicité. - Enfin

Enfin M. Brumba n'a dit que si, comme on peut toujours le redouter de la part de populations sauvages comme les Macédoniens et de troupes sauvages comme celles de la Turquie, il survient de nouveaux massacres, une intervention européenne risque fort de s'imposer.

Il n'est plus possible de demeurer in-
différent. L'opinion publique exigera
une action effective.

J'ai eu compris que
ce cas avait été prévu entre Vienne et
Petersbourg. Sans dire explicitement qu'il
y avait eu accord sur ce point, M.
Brunba a ajouté que l'Autriche était
seule en situation d'agir, en dehors des
Roules dont on ne veut pas. Seule l'Autriche
a des troupes à proximité. En Bosnie
elle a une forte division et un corps d'armée
peut y être jeté en 8 jours, c'est l'armée
autrichienne qui interviendrait forcément
parce que les troupes russes mettraient plus
d'un mois à arriver sur les lieux. Sans
affirmer que cela ait été déjà fait, M. Brunba
m'a donné à entendre que l'Autriche
avait donné ou donnerait à la Russie, par
la signature d'un protocole de désintéressement,
des garanties contre les conséquences durables d'une

occupation de tout ou partie de la
Macédoine par les forces autrichiennes.

J'espère être assez prochainement en situation de vous fournir des explications plus précises, mais je crois que les détails fournis par M. Jumba montrent bien le désir austro-russe d'agir avec une certaine fermeté et de ne pas laisser, d'autre part, les affaires macédoines compromettre les relations entre les deux empires.

Le Ministre de Roumanie n'a dit que son Gouvernement avait reçu l'assurance, de Pétersbourg, comme de Vienne, que le statut quo roumain serait en tout cas respecté.

Une petite note sceptique pour terminer : Le plus âgé des Ambassadeurs à Paris, un homme qui a été jadis

ministre en Roumanie et qui a été
 fort longtemps secrétaire-général des
 Affaires étrangères dans son pays, me
 disait et souriait : "depuis cinquante
 ans j'entends parler de réformes en
 Turquie; depuis cinquante ans on ne
 les fait pas; mais, chaque fois que la
 situation revient d'une façon aigue
 (sur le tapis, on prend à la Turquie
 un morceau de territoire). On le lui
 prend même lorsqu'elle est victorieuse
 comme cela a été le cas de la Crète
 après la défaite des Grecs qui s'étaient
 lâchement fait battre et qui valent
 moralement moins que les Turcs.
 Pourquoi cela ne finirait-il pas comme
 cela en Macédoine?"

Dans le monde de la
 finance, on est disposé à ne pas trop
 s'alarmer, parcequ'on ne voit pas les
 gouvernements européens, très soucieux

jusqu'ici de protéger ceux qui ont
 prêté de l'argent à la Turquie, démen-
 brer celle-ci au préjudice de ses créanciers
 d'Europe. Les financiers se montrent
 optimistes et ont peut-être de fort bonnes
 raisons pour cela. L'action austro-russe
 devra donc tenir compte de ce facteur
 financier et ménager la Turquie.
 Ce n'est peut-être pas très humanitaire,
 mais c'est humain.

Agréez, Monsieur le
 Président, les assurances de ma
 très haute considération

Le Ministre de Suisse.

Durly